



Association intercommunale STEP Echallens Talent – ASET
p.a. Commune d'Echallens, Place du Château 4a, Case postale, 1040 Echallens

Le Comité de direction de l'ASET, agissant en vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) en ce qui concerne le référendum intercommunal, porte à la connaissance des électrices et électeurs que, dans sa séance du 29 janvier 2026, le Conseil intercommunal de l'ASET a :

- **accepté le préavis N° 3/2025, relatif à la demande de crédit d'investissement de CHF 54'900'000.00 HT pour la réalisation de la STEP régionale et des raccordements nécessaires à la régionalisation de l'épuration.**

Le préavis peut être consulté auprès des greffes des communes membres de l'ASET.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au préfet du district du Gros-de-Vaud, dans les dix jours qui suivent la présente publication, conformément aux dispositions des articles 112 et suivants de la LEDP.

Les listes de signatures doivent être déposées auprès des Municipalités des communes membres dans les vingt jours qui suivent l'autorisation de récolte des signatures accordée par le préfet.

Le Comité de direction de l'ASET

Date de publication dans la FAO : mardi 3 février 2026.